

Réorganisation des OP de la filière coton

MISE EN PLACE DES COOPERATIVES VILLAGEOISES DE PRODUCTEURS DE COTON



De gauche à droite, Messieurs Narcisse DJEGUI, SP/AIC, Gaston YOROU, CTOPEA/MAEP et Imali DJETTA, SG/CNPC lors de la séance d'information et de sensibilisation des acteurs à Parakou

Dans le cadre de l'assainissement de la filière coton, des réformes importantes ont été opérées au sein des familles professionnelles membres de l'AIC. Pour ce qui concerne la famille des producteurs, il s'agit de la création des Coopératives Villageoises des Producteurs de Coton (CVPC). L'objectif est de restaurer la bonne gouvernance et la confiance au sein de ces organisations, de garantir le paiement régulier et à temps des fonds coton aux ayant droit, toutes choses qui permettront à l'Interprofession d'accroître ses services aux producteurs, tels

que le crédit de campagne et le crédit d'équipement agricole nécessaires au développement de la production cotonnière.

En exécution de cette décision qui a fait l'objet de concertation et de consensus entre le Bureau Exécutif de l'AIC, l'Association Nationale des Producteurs de Coton (ANPC) et le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), des séances de sensibilisation et d'information des producteurs de coton et des assemblées générales constitutives des Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton

(CVPC) ont eu lieu dans toutes les Communes d'intervention du PARFCB conduites par le Comité national de supervision du processus de réorganisation des producteurs de coton à la base mis en place à cet effet.

En dehors des séances d'information et de

sensibilisation des producteurs et des élus locaux qui ont eu lieu dans les chefs lieux des communes et dans les villages, l'AIC a organisé des séances de

AIC-Infos

Conçu et réalisé par le Service Information, Communication et Documentation de l'AIC

Zone des Ambassades
061 BP: 18 Akpakpa, Cotonou
Tél: (229) 21 33 97 16
(229) 21 33 23 49
Fax: (229) 21 33 97 15
E-Mail: aic@intnet.bj
Site Web: www.aicbenin.org

SOMMAIRE

Réforme de la filière coton :
- Mise en place des CVPC (Pages 1 et 2)
- Bilan de la campagne 2009-2010 (Pages 2 et 3)
- Objectifs de la campagne
- Réalisations
- Commercialisation
- Remboursement des IDI
- Réception du coton graine par les SEC
- Paiement des producteurs
- Fixation des prix campagne 2010-2011 (Page 3)
- Réunion du CPGRC (Page 4)
- Journées Portes Ouvertes WA-CIP (Page 4)

formation au profit des agents d'encadrement notamment les Agents d'Appui à la Gestion Coopérative (AAGC), les Techniciens Spécialisés en Production Cotonnière (TSPC), les Techniciens Spécialisés en Appui à la Gestion Coopérative (TSAGC, ex RLP), les Techniciens Spécialisés en Production Végétale (TSPV), les Techniciens Spécialisés en Inspection et Education Coopérative (TSIEC) et les Responsables Communaux pour la Promotion Agricole (RCPA). Ces formations se sont déroulées simultanément les 15 et 16 mars 2010 à Natitingou, Kandi, Parakou et

Dassa-Zoumè.

Tous les agents ont été formés.

La mise en place des coopératives a démarré le 23 mars 2010 et, à cette date, 1.232 coopératives ont été installées.

En matière de renforcement des capacités, les membres des Conseils d'Administration de ces CVPC ont bénéficié d'une formation dont les thèmes ont porté entre autres sur la vie associative, l'expression des intentions d'emblavure et des besoins en intrants.

res vivrières.

Production obtenue

Compte tenu du faible niveau des emblavures et sur la base des hypothèses faible, moyenne et forte énoncées par le service statistique de l'AIC et compte tenu des espoirs fondés sur une éventuelle amélioration des rendements, le Bureau Exécutif a opté pour la répartition du coton graine sur la base de 200.000 tonnes. A la fin de la campagne, 158.847 tonnes de coton graine ont été réceptionnées au niveau des usines.

Fixation des prix d'achat du coton graine et de cession des intrants coton

A l'issue des négociations qui se sont déroulées à Cotonou au Centre d'Affaires GBEKA, les égreneurs et les producteurs se sont accordés sur les prix ci-après :

- Coton graine 1er choix : 210 F/kg à raison de 190 F/kg net au producteur et 20 F/kg pour les fonctions critiques ;
- Coton graine 2ème choix : 160 F/kg à raison de 140 F/kg net au producteur et 20 F/kg

pour les fonctions critiques. Les prix de cession des intrants coton aux producteurs sont :

- Engrais : 240 F/kg à crédit
- Insecticide : 4100 F/unité de conditionnement. Ces prix ont été homologués par l'Etat.

Commercialisation du coton graine

La répartition de la production entre toutes les usines d'égrenage a été réalisée sur la base d'une prévision de 200.000 tonnes de coton graine en prenant en compte les capacités d'égrenage autorisées et installées.

Réception du coton graine par les SEC

Les livraisons de coton graine effectuées au profit des usines d'égrenage ont porté sur une quantité de 158.847 tonnes. Du point de vue qualitatif, il a été enregistré :

158.143 tonnes de coton graine de 1er choix, soit 99,56% ;
704 tonnes de coton graine de 2ème choix, soit 0,44%.

Bilan de la campagne 2009-2010

Objectifs de la campagne

Pour la campagne agricole 2009-2010, l'objectif visé est de contribuer à l'amélioration de la production et de la productivité ainsi qu'à l'assainissement et à la relance de la production dans les Communes touchées par le projet. Ainsi, les objectifs ont porté sur une superficie de 269.750 hectares pour une production attendue de 353.665 tonnes. Le détail par région se présente comme l'indique le tableau ci-dessous.

Réalisations de la campagne

Le point des emblavures à par-

Tableau N°1 : Prévisions et réalisations de la campagne

Région	Superficies (hectares)		
	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
Atacora-Donga	52 800	29 486	55,84
Borgou-Alibori	191 000	116 964	61,24
Mono-Couffo	7 300	489	6,70
Ouémé-Plateau	1 850	358	19,35
Zou-Collines	16 800	1 747	10,40
TOTAL BENIN	269 750	149 044	55,25

tir des déclarations des producteurs s'établit à 146.857 ha. Les superficies mesurées au cours des opérations d'estimation de la production s'élèvent à 149.044 ha contre une prévision de 269.750 ha, soit un taux de réalisation de 55,25%.

Il importe de signaler que le faible niveau des résultats atteints n'est pas seulement le fait des dettes internes, mais il est également influencé par certaines contradictions enregistrées sur le terrain. En effet, dans la plupart des zones cotonnières, en lieu et place d'une diversification bien organisée au sein des exploitations, les producteurs ont plutôt opté pour les cultu-

Tableau N° 2: Réception de coton graine par les SEC

Usines	Quotas attribués (tonne)	Réception (tonne)
SODECO	120.000	93.954
SOCOBE	10.746,20	8.616
IBECO	10.746,20	8.441
ICB	10.746,20	8.519
CCB	10.746,20	8.641
SCN	17.193,92	13.621
LCB	19.900,28	17.055
TOTAL	200.079	158.847

Source: CSPR-GIE

Paiement des fonds aux IDI

Au titre de la campagne 2009-2010, les créances des Importateurs et Distributeurs d'Intrants sur les organisations de producteurs de coton en ce qui concerne le crédit intrants, ont été évaluées à 25.751.849.832 FCFA. Ce montant a été entièrement remboursé aux IDI après le versement de deux acomptes principaux et un solde en avril 2010 à la suite de la clarification sur la situation de la société SOGICOM.

Le premier acompte a été versé aux IDI le 23 décembre 2009 et porte sur un montant de 15.575.043.912 FCFA ; Le versement du second acompte était intervenu le 03 février 2010 pour un montant de 8.813.006.155 FCFA ;

Le solde de 20.939.508 FCFA a été versé en avril 2010 en faveur de la société SOGICOM.

Paiement des producteurs

Les livraisons de coton graine faites aux sociétés d'égrenage au cours de la campagne ont porté sur une quantité de 158.847 tonnes. En comparant ce résultat à la prévision, il ressort que les départements cotonniers n'ont fourni aux SEC que 79,39% des allocations de coton graine de la campagne. Comme l'indique le tableau N° 3 ci-dessous, les fonds coton ont été entièrement payés aux producteurs. La répartition par département se présente comme suit:

Tableau N° 3 : Paiement des fonds coton aux producteurs

Régions	Livraisons effectuées (T)	Montant à payer FCFA	Montant payé FCFA	Reste à payer FCFA	Taux de paiement
Atacora/Donga	28.376	2.861.860.980	2.861.860.980	-	100%
Borgou/Alibori	128.501	10.579.353.610	10.579.353.610	-	100%
Mono/Couffo	195	9.962.800	9.962.800	-	100%
Ouémé/plauteau	180	16.661.000	16.661.000	-	100%
Zou/Collines	1595	139.307.405	139.307.405	-	100%
TOTAL	158.847	13.607.145.795	13.607.145.795	-	100%

Source: CSPR-GIE

NB : La dernière demande de fonds pour les réceptions du mois de mai 2010 (soit 64 tonnes) est programmée pour paiement en juin 2010

COMMUNIQUE :

Prix d'achat du coton graine et de cession des intrants au titre de la campagne 2010-2011

N° 400/10/AIC/SP/DiDev/RSE

Au terme des réunions de négociation des prix d'achat du coton graine et de cession des intrants au titre de la campagne 2010-2011 tenues en décembre 2009 au sein de l'Interprofession et entre l'Interprofession et le Gouvernement, il a été convenu d'accord parties de ce qui suit :

1 – Coton graine

- Prix d'achat du Coton graine 1^{er} choix : 190 F CFA net le kilogramme au producteur,
- Prix d'achat du Coton graine 2^{ème} choix : 140 F CFA net le kilogramme au producteur,
- Fonctions critiques : 20 F CFA/kg.

2 - Intrants

- Engrais : 240 FCFA/kg,
- Insecticides : 4.100 F CFA/unité de conditionnement.

Par ailleurs, il avait été retenu un surpris de 5 F CFA/kilogramme de coton graine pour le financement des infrastructures socio communautaires au cas où la production atteindrait 350000 tonnes de coton graine.

Entre décembre 2009 et février 2010, faisant le bilan de la première année de la mise en œuvre du Projet d'Assainissement et de Relance de la Filière Coton au Bénin (PARFCB), l'Interprofession, en relation avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a noté que la mise en œuvre du programme a permis la réduction du niveau d'endettement des producteurs ; mais il subsistait les problèmes de réorganisation au sein de la filière, notamment en ce qui concerne l'organisation des Producteurs de Coton à la base et la mise en place d'un encadrement rapproché performant.

Des actions hardies et urgentes ont été alors initiées dans le sens de la réorganisation des producteurs à la base et du renforcement de l'encadrement.

L'engouement qu'a suscité la mise en œuvre de ces actions et l'intérêt manifesté par les Producteurs à la réforme au cours des Assemblées Générales Constitutives des Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton (CVPC) ont amené les Egreneurs à consentir des efforts supplémentaires en ce qui concerne le prix d'achat du coton graine au titre de la campagne 2010-2011. Aussi ont-ils proposé au Gouvernement qui l'a accepté que le prix d'achat du kilogramme de coton graine 1^{er} choix soit porté à 200 F CFA net à payer au Producteur au lieu de 190 F CFA initialement retenu. Le prix d'achat du coton graine 2^{ème} choix sera de 150 F CFA net à payer au producteur au lieu de 140 F CFA/kg initialement prévu.

La contribution au financement des fonctions critiques est de 20 F CFA/Kg.

Cette révision à la hausse du prix d'achat du coton graine vise à encourager et à inciter les producteurs à une amélioration sensible de la production et de leur revenu.

Par conséquent, l'Interprofession invite les producteurs de coton à s'engager résolument dans la production afin de relever le niveau actuel de production de coton graine de notre pays et garantir durablement leur revenu.

Cotonou, le 10 mai 2010
Le Secrétaire Permanent
Narcisse DJEGUI

Réunion des membres du CPGRC

Les membres du Comité Paritaire de Gestion de la Recherche Coton (CPGRC) se sont réunis le jeudi 15 Avril 2010 au Centre d'Affaires Gbêka de Cotonou. Au menu des échanges, il y avait essentiellement l'étude du programme d'activités du Centre des Recherches Agricoles Coton et Fibres (CRA-CF) au titre de la campagne 2010-2011.

D'entrée de jeu, le Président du CPGRC, Monsieur Patrice TALON a rappelé le contexte juridique de création du CPGRC (article 13 de l'Accord Cadre entre l'Etat et l'AIC : «Les programmes de recherche sont définis de façon concertée après les sessions du Comité Paritaire de Recherche et de Développement entre l'INRAB et l'Interprofession du coton...»). Il a en outre signalé à l'attention des nouveaux membres que le comité paritaire a été officiellement installé par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).

A sa suite, le Directeur Général par intérim de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), Monsieur Delphin KOUDANDE a procédé à la présentation du nouvel organigramme du CRA-CF, avant d'exposer le plan d'opérationnalisation des activités du CRA-CF

au titre de la campagne 2010-2011. Les grands axes de ce plan sont :

- La poursuite du processus de sélection en vue de la création de nouvelles lignées/variétés ;
- La production en quantité suffisante de semences pour les essais variétaux et la chaîne semencière ;
- La préservation de la qualité de fibre et du rendement à l'égrenage de la variété vulgarisée ;
- La validation et proposition à la vulgarisation de nouvelles formules d'intrants (engrais et herbicides) ;
- La maîtrise des techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- La proposition à la vulgarisation des dates de semis adaptées aux nouvelles conditions agro-écologiques ;
- La maîtrise de la biocénose et de ses incidences économiques sur la production cotonnière et autres fibres ;
- La définition des stratégies de gestion intégrée des ravageurs (GIR)

Les axes ainsi définis, le CRA-CF adopte une stratégie de mise en œuvre à travers le plan d'opération annuelle (POA-2010) et le budget exercice 2010. Le montant de ce budget s'élève à 467.863.085 F CFA soit une réduction de 21,2% par rapport à l'exercice précédent. Les financements proviennent de différentes sources : le budget national pour 27,3%, l'AIC pour 26,85% et bien d'autres partenaires à travers des projets spécifiques.

WACIP/USAID

Amélioration des systèmes d'égrenage et de gestion: Journées portes ouvertes au Sénégal et au Bénin



Le Directeur industriel de la SODEFITEX exposant les résultats aux participants à l'usine de Vélingara

Le Programme de Renforcement du Secteur Coton en Afrique de l'Ouest et du Centre (WACIP), financé par l'USAID et mis en œuvre par l'IFDC, a organisé respectivement à Tambacounda et Vélingara au Sénégal du 27 au 29 mars 2010 et à Parakou et N'Dali au Bénin du 31 mars au 2 avril 2010, des journées portes ouvertes sur l'amélioration des systèmes d'égrenage et de gestion. La SODEFITEX (Sénégal) et le Groupe ICA-GIE (Bénin) étaient les partenaires bénéficiaires de la mise en œuvre de cette activité. Ces rencontres de partage et d'échanges qui ont réuni des participants venus du Sénégal, du Bénin, du Burkina Faso et du Mali avaient pour objectifs de présenter les

investissements réalisés et de partager les résultats obtenus avec les autres sociétés cotonnières de la sous région. Au terme d'une semaine d'échange, on peut dire que le pari est gagné pour le WACIP puisque les participants ont souhaité que les mêmes types d'équipements puissent être installés dans les sociétés cotonnières des autres pays qui n'en disposent pas et que les systèmes d'information mis en place soient parachevés. C'est pourquoi, à l'unanimité, ils ont souhaité la reconduction du programme WACIP qui arrive à terme en juin 2010. (Lire l'intégralité de l'article dans le magazine coton N°8 de l'AIC).

CARNET NOIR



L'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) a le profond regret de vous annoncer le décès de Monsieur Justin GNIDEHO, ancien Ministre et précédemment Conseiller Technique au Secrétariat Permanent de l'AIC. Le décès est survenu le 27 mai 2010 dans sa 70ème année, des suites d'une courte maladie. Pour tous ceux qui l'ont connu et aimé, ayez une pieuse pensée pour lui dans vos prières.

Paix à son âme